



Mâcon, le 04/04/2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Journée Défense et Citoyenneté (JDC) Les jeunes à la découverte de la réserve

Fabien Sudry, préfet de Saône-et-Loire, présent à la remise des certificats individuels le jeudi 10 avril 2014

Jeudi 10 avril 2014, quarante-six jeunes effectuent leur Journée défense et citoyenneté au Mémorial citoyen.

Cette JDC marque l'étape finale du « Parcours de citoyenneté » entamé depuis 3 ans par ces jeunes, depuis leurs 1^{er} cours d'enseignement de défense, en passant par leur recensement en mairie à l'âge de 16 ans.

Le ministre de la Défense a retenu la date du jeudi 10 avril 2014 pour la tenue de la Journée nationale du réserviste (JNR) avec pour thème « la réserve militaire et la citoyenneté ». La Journée défense et citoyenneté (JDC) organisée au Mémorial citoyen est l'occasion de mettre à l'honneur les citoyens qui ont fait le choix de consacrer une partie de leur temps à la défense du pays par un engagement dans la réserve militaire et à ceux qui concourent à sa notoriété.

La réserve militaire est composée de citoyens volontaires, civils ou militaires qui souscrivent un engagement à servir dans la réserve (ESR). Cette réserve a deux composantes : la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne.

La réserve opérationnelle : le réserviste opérationnel est civil et militaire à la fois : il accomplit des missions variées sur le territoire national et à l'étranger. Les réservistes opérationnels sont des militaires qui ont choisi de servir la France sans faire du métier des armes leur seule profession.

Le réserviste citoyenne : est composée de femmes et d'hommes sensibilisés aux enjeux de sécurité et de défense qui donnent bénévolement de leur temps au profit des forces armées.

Le réserviste est porteur de valeurs : valeurs militaires (courage physique et moral, disponibilité, rigueur, gestion des risques, cohésion, don de soi, amour de la Patrie etc.).

La réserve, un engagement porteur de sens : au service des intérêts de la France et de la sécurité des Français.

La remise des certificats individuels s'effectuera en présence de Fabien Sudry, préfet de Saône-et-Loire, le jeudi 10 avril 2014 à 16h15.

Rappel : la JDC est obligatoire pour tous les jeunes sans distinction de sexe et l'attestation qui leur est remise à l'issue est nécessaire pour passer un examen tel que le bac ou obtenir le permis de conduire. Les adolescents doivent donc absolument se faire recenser dans le trimestre suivant le seizième anniversaire auprès de la mairie de leur lieu de domicile ou via internet (dans les communes équipées), "e-recensement", pour être convoqués dans les délais à cette journée par le CSN dont ils dépendent.

CONTACT PRESSE

Major Jean-Pierre MERY – Chargé des relations publiques

☎ 03 80 11 21 03 Mail : jean-pierre.mery@intradef.gouv.fr

Adresse du centre du service national de Dijon

- géographique : 24 avenue Garibaldi, 21000 Dijon – France
- postale : TSA 43281 21032 Dijon CEDEX